

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 26 août 2020

Présents : Mesdames BLARD Marie-Line, PETIT Sophie, SIEURIN Claire-isabelle et WARMÉ Isabelle.

Messieurs GAFFE Jérôme, HÉNIN Olivier, MAILLARD Eric, MALLARD Jacques et OLIVIER Denis

Absents : Madame LALOUP Bernadette et Monsieur LUGINBUHL Alexandre

L'an deux mil vingt, le vingt-six août, à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 15 sous la présidence de Madame Sophie PETIT, Maire.

Monsieur Jérôme GAFFE est élu secrétaire de séance.

Adoption du Procès Verbal du 19 juin 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Présentation des projets d'aménagement de la Place :

En amont de la réunion du Conseil Municipal, le CAUE a présenté une note de cadrage portant sur l'évolution du centre bourg. Plusieurs réflexions ont été menées sur les besoins actuels et à venir, la sécurité et la cohérence des projets.

Les membres du Conseil Municipal échangent sur les différentes propositions d'aménagement du Centre. Il ressort des discussions que la priorité est d'assainir la maison Moisson récemment acquise mais qui n'est plus habitée. Ensuite les aménagements retenus dépendront de l'emplacement de la mairie.

Après un tour de table sur le projet de déplacement de la mairie, Monsieur Mallard indique ne pas y être favorable pour des raisons historiques. Monsieur Hénin en plus des raisons historiques indique que les travaux d'aménagement et de déplacement seraient des frais inutiles alors qu'à l'avenir les mairies sont amenées à disparaître.

Parmi les besoins identifiés, le Conseil Municipal relève la nécessité d'avoir une salle suffisamment grande pour être multiservice. L'étude de l'aménagement du Centre se poursuivra en groupe de travail sur la base des documents établis par le CAUE.

Délibération participation au SIVOS :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du SIVOS de l'Epte, le budget a été voté. Elle présente à l'assemblée l'état liquidatif des participations communales. La participation de la commune est de 65 150,71 €.

**Délibérations
n° 2020-021**

Madame le Maire propose d'inscrire la somme au budget primitif 2020. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Dampierre en Bray décide d'opter pour l'inscription du montant de sa participation au SIVOS de l'Epte au Budget Primitif 2020 de la commune et d'inscrire à l'article 6554 de son Budget Primitif 2020 le montant de 65 150,71 € en section de fonctionnement.

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal le mode de calcul de la participation des communes membres. Le calcul actuel basé sur un potentiel d'enfants scolarisés est remis en cause par plusieurs communes qui souhaitent un calcul ramené à la population et/ou au nombre d'enfants scolarisés. Dans tous les cas de figure, le nouveau calcul serait défavorable à la commune de Dampierre en Bray.

Délibération annule et remplace la délibération n°2020/007 correction de l'indice d'indemnité élus :

**Délibérations
n° 2020-022**

Madame Le Maire expose que la délibération n°2020/007 concernant les indemnités du Maire et des adjoints est erronée. Il est indiqué que le taux de l'indemnité est calculé sur l'indice de référence 1015 alors que l'indice de référence est 1027.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 2020/007 en apportant la correction nécessaire à l'indice de référence.

Délibération transmission de bail :

**Délibérations
n° 2020-023**

Mr Dhont Patrick souhaite céder à son fils M Dhont Antoine le bail en cours. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le transfert du bail à ferme accordé à Mr Dhont Patrick à Mr Dhont Antoine à compter du 1er novembre 2020 pour la parcelle A 305.

**Délibérations
n° 2020-024**

Mr Visse Fabien souhaite céder à son fils Mr Visse Nicolas le bail en cours. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le transfert du bail à ferme accordé à Mr Visse Fabien à Mr Visse Nicolas à compter du 1er janvier 2021 pour la parcelle A 114 et A 116.

Divers

Madame Le Maire fait le point sur la situation concernant la vente de l'étang qui appartient à l'amicale des sapeurs-pompier. Le projet de vente a mis à jour le défaut de déclaration de l'étang et la présence de constructions illicites. Une rencontre s'est tenue en la présence de l'amicale, de la police de l'eau et du conservatoire d'espace naturel. Le milieu est intéressant pour une valorisation de l'espace naturel. Le conservatoire propose de supprimer les peupliers. Une promenade balisée avec des piquets en bois pourrait permettre d'exploiter la partie de droite. La police de l'eau constate que l'étang est approvisionné par la nappe phréatique. L'amicale des sapeurs-pompier s'engage à régulariser la situation administrative de l'étang. Mme Warmé s'inquiète de possible dégradation de l'impasse des Favières si les peupliers sont abattus. Après un tour de table, le Conseil Municipal convient de l'intérêt d'acheter l'étang au prix maximum de 50 000 € et sans frais d'agence. Le Conseil Municipal se prononce par 6 voix pour et 3 voix contre, en raison du coût de l'entretien sur l'achat de l'Étang.

Mr Mallard Jacques fait part de remarques concernant l'entretien des accotements. Mme Le Maire répond que l'entretien se fait par 2 passages en mai et en octobre.

Mr Mallard Jacques demande si une enquête publique va être ouverte concernant le projet de création d'une méthanisation agricole. Mme Le Maire indique que la demande de permis de construire est en cours d'instruction et que l'installation n'est pas soumise à une enquête publique.

Mr Gaffé Jérôme informe le Conseil Municipal qu'une visite de la Brèche à Saumont la Poterie va être organisée en septembre.

Mr Olivier Denis signale avoir remarqué à plusieurs reprises que des enfants en vélo venant de la rue de l'Abbé Dehnez traversent la rue principale sans marquer d'arrêt pour se rendre au Chemin du Beau Soleil qui se trouve en face.

Mme Sieurin Claire-Isabelle indique qu'il convient de prendre une décision sur l'emploi d'un cantonnier. La période écoulée a permis aux élus de définir son rôle et ses missions.

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 22h30

PETIT Sophie	OLIVIER Denis	BLARD Marie-Line
GAFFE Jérôme	MAILLARD Eric	WARMÉ Isabelle
MALLARD Jacques	HÉNIN Olivier	SIEURIN Claire-Isabelle